

COMMENT SOUSCRIRE AU CONTRAT « MEILLEURTAUX LIBERTÉ CAPITALISATION PERSONNE MORALE » ?

IMPORTANT :

- ▶ **Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance des conditions générales du contrat**, du document d'informations clés du contrat et de la liste des supports disponibles/annexe financière, adressés par e-mail.
- ▶ **Avant de sélectionner une ou plusieurs Unités de Compte (UC)** (SICAV/FCP, SCPI, OPCV, FCPR, SCI, Trackers, Titres vifs...), **vous devez consulter** les documents d'informations clés disponibles à l'adresse : <https://www.spirica.fr/priips/48011/5530>

LES 4 ÉTAPES DE LA SOUSCRIPTION

1



J'ADRESSE À MON CONSEILLER LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET INDISPENSABLES À L'ÉTUDE JURIDIQUE DE MON PROJET :

- Le « **document d'entrée en relation / présentation de Meilleurtaux Placement** »
- Le « **profil épargnant** » à compléter par le représentant légal
- Un **extrait K Bis** de moins de 3 mois pour une société ou un **extrait du Répertoire National des Associations** ou avis SIRENE pour une association de droit français.
- Les **statuts à jour**, signés et certifiés conformes
- Le **dernier bilan comptable** connu (ou attestation de choix d'imposition si la société vient d'être immatriculée au RCS).

Information importante : après analyse de votre dossier et en cas d'accord de principe du partenaire assureur, votre conseiller vous adresse un courriel en vous précisant :

- Les conditions d'investissement spécifiques (notamment l'éventuel accès au fonds en euros),
- Le dossier de souscription complet au format pdf.

→ **Vous pouvez alors passer à l'étape 2**

2



JE COMPLÈTE ET SIGNE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Le « **bulletin de souscription** »
Important : En cas d'investissement dans le fonds en euros, merci de nous contacter pour compléter le tableau « **Valeur de rachat sur le fonds en euros** » en page 2 du bulletin de souscription.
- L' « **avenant personne morale** » adapté à ma situation :
 - « Personnes Morales IR » (Fonds Euro Nouvelle Génération accessible à 100 %) : page 13
 - ou**
 - « Personnes Morales Non IR commerciales » (100 % Unités de Compte et/ou Gestion Pilotée Meilleurtaux Placement) : page 14
 - ou**
 - « Personnes Morales Non IR non commerciales » (Fonds Euro Nouvelle Génération accessible à 100 %) : page 15 à 16
- La « **fiche de connaissance client personne morale** » à compléter par le représentant légal.
- La « **fiche de connaissance client personne physique** » pour chaque bénéficiaire effectif (doivent être considérées comme bénéficiaires effectifs toutes les personnes physiques qui détiennent directement ou indirectement, en pleine propriété, en nue-propiété ou en usufruit plus de 25 % du capital ou des droits de vote, ou toute personne exerçant un contrôle sur les organes de direction ou de gestion).

3



JE JOINS OBLIGATOIREMENT LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Le **Registre des bénéficiaires effectifs**, tamponné par le Greffe
- Un **justificatif d'identité**, qui peut être une copie de la **Carte Nationale d'Identité**, du **Passeport** ou de la **Carte de séjour** en cours de validité du(des) représentant(s) légal(aux), du signataire du bulletin de souscription (pouvoir si délégation de pouvoirs) et du(des) bénéficiaire(s) effectif(s)
- Un **RIB**
- Un **justificatif d'origine des fonds**
- Un **mandat SEPA**
- Le/les **avenant(s)** si vous choisissez un ou plusieurs supports spécifiques : SCPI, SCI, SCP, OPCI, fonds de Private Equity, Produit Structuré, etc... Disponible(s) sur simple demande auprès de votre conseiller : <https://app.placement.meilleurtaux.com/demande-de-rappel?prod=contrat-de-capitalisation-pour-personne-morale>

4



JE RETOURNE L'INTÉGRALITÉ DES DOCUMENTS :

À l'adresse suivante :

Meilleurtaux Placement

CS 36554
35065 RENNES CEDEX

Nous accuserons réception des documents par email puis nous procéderons conjointement avec notre partenaire assureur à l'analyse de votre projet. Un rapport d'adaptation vous sera adressé avant transmission de la souscription à l'assureur.

À noter : certains documents spécifiques complémentaires pourront être demandés par l'assureur en fonction de situations particulières.

Nous vous recommandons de conserver une copie de votre dossier de souscription.

Une question, un conseil ? Nos conseillers sont à votre disposition du **lundi au vendredi** de 9h à 19h par téléphone au **01 47 20 33 00**, sur rendez-vous ou par e-mail : **placement@meilleurtaux.com**

Meilleurtaux Placement - 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris - placement@meilleurtaux.com - 01 47 20 33 00

CNCEF
les experts financiers,
accompagnateurs de croissance

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €, RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, conseil en investissements financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris. Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : placement@meilleurtaux.com. Site internet : placement.meilleurtaux.com. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION / PRÉSENTATION MEILLEURTAUX PLACEMENT

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €, RCS Paris 494 162 233, adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine). Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris - Tél : 01 47 20 33 00 - Courriel : placement@meilleurtaux.com - Site internet : placement.meilleurtaux.com

STATUTS RÉGLEMENTÉS

Immatriculé sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 07 031 613 sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

Intermédiaire en assurance (COA)

Positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Meilleurtaux Placement peut notamment présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants* : Generali Vie, Spirica, Suravenir... Le conseil apporté est de type « adaptation de la solution aux besoins et objectifs du client ». Le conseil qui vous sera rendu sera formalisé dans une déclaration d'adaptation qui vous fournira des informations sur les familles de placements et les stratégies d'investissement proposées. Cette déclaration d'adaptation inclura également des orientations et des mises en garde appropriées sur les risques et caractéristiques de ces familles et stratégies tels que les risques de perte en capital, les frais, la liquidité, etc. Le suivi du contrat donne lieu à une rémunération sous forme de commissions versées par les compagnies d'assurances partenaires (rétrocession annuelle d'une partie des frais de gestion prélevés au titre de la gestion des contrats et au titre de la gestion des supports financiers (hors fonds en Euro et autres supports spécifiques)).

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier : néant

Conseiller en investissements financiers (CIF)

Adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine), association agréée par l'AMF (l'Autorité des Marchés Financiers).

Meilleurtaux Placement entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec les promoteurs de produits suivants : Vatel Capital et France Valley.

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers sont rendus de manière non-indépendante. Le conseil fourni par Meilleurtaux Placement repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers existants, sa gamme de produits étant principalement composée de parts de SCPI, GFI, GFF, FIP, FCPI et FCPR.

Courtier en opérations de banque et en services de paiement (COBSP)

Meilleurtaux Placement peut être mandaté pour présenter, proposer ou aider à la conclusion de produits d'épargne bancaire et effectuer tous travaux et conseils préparatoires à leur réalisation. Meilleurtaux Placement n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un établissement de crédit. Meilleurtaux Placement ne détient aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement.

- Établissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33 % du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation au 31 décembre 2023 : néant.
- Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le courtier travaille : Crédit Foncier Communal d'Alsace et de Lorraine-Banque (CFCAL), filiale du Crédit Mutuel Arkea.
- Cette activité donne lieu à une rémunération sous forme de commission annuelle versée par l'établissement de crédit partenaire basée sur les encours moyens détenus sur l'exercice au titre des produits d'épargne souscrits par son intermédiaire.

Mandataire d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

Meilleurtaux Placement peut agir en vertu d'un mandat délivré par un autre intermédiaire en opération de banque et service de paiement (le Mandant) proposant des crédits immobiliers.

- Nom ou dénomination sociale, adresse professionnelle ou siège social et numéro d'immatriculation du mandant : Meilleurtaux - 36 rue de Saint-Petersbourg 75008 Paris - ORIAS n°07 022 955 - RCS Paris 424 264 281
- Il peut vous être communiqué, sur simple demande, toute participation, directe ou indirecte, supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital, détenue par le cabinet dans un établissement de crédit, de financement ou de paiement
- Nombre et nom des établissements de crédit, de financement ou de paiement avec lesquels le mandant travaille : Caisse d'Épargne, Banque Populaire, Crédit Agricole, La Banque Postale, Société Générale, etc. (liste complète des partenaires sur <https://www.meilleurtaux.com/a-propos-de-meilleurtaux/nos-partenaires-bancaires/credit-immobilier.html>)
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiquées avant la souscription.

Assurance responsabilité civile professionnelle et garantie financière

Dans le cadre de ces activités, Meilleurtaux Placement bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrites auprès de MMA boulevard de Marie et Alexandre Oyon - Le Mans Cedex 9.

POLITIQUE DE TRAITEMENT DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Conformément à la réglementation applicable, Meilleurtaux Placement a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, identifier et gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

* Les listes d'établissements partenaires mentionnées dans ce document sont susceptibles d'évolution. La liste complète et actualisée peut être fournie sur simple demande.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Conformément à la réglementation applicable, Meilleurtaux Placement a formalisé une politique de durabilité intégrant la prise en compte des préférences des clients en matière de durabilité.

L'analyse se fait sur la base de plusieurs critères :

- Les investissements durables au sens du Règlement SFDR
- Les investissements durables à vocation environnementales au sens du Règlement Taxonomie
- Les investissements prenant ou non en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité.

Meilleurtaux Placement expliquera au client et détaillera ces différents éléments dans la suite de sa mission.

FACE À VOUS UN PROFESSIONNEL QUI S'ENGAGE À :

- Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel,
- Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de ses clients,
- Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire,
- S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil,
- Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige,
- Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération,
- Respecter le secret professionnel,
- S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus, et notamment toute somme représentative de provision, commissions, frais de recherche, de constitution de dossier ou autre remise quelconque de la part d'un particulier.

Dans le cadre de sa relation contractuelle avec ses clients, Meilleurtaux Placement communique principalement par courriels, téléphone, publications sur son site internet et newsletter.

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Ces données sont collectées dans différents formulaires tout au long de la phase de découverte, de conseil et de suivi des placements réalisés par notre intermédiaire. Elles sont indispensables à la mise en oeuvre du conseil en placement financier par Meilleurtaux Placement et l'aide à la souscription des placements et/ou des produits d'épargne.

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Leur traitement a pour finalité de nous permettre de disposer des informations utiles et nécessaires vous concernant vous et vos proches pour assurer nos prestations de conseil en investissement financier dans le cadre de nos relations contractuelles et commerciales.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose sur ces données des droits d'accès, opposition, rectification, effacement, limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de Meilleurtaux Placement - RGPD - 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris ou par email : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez vous reporter à notre politique de données personnelles :

<https://placement.meilleurtaux.com/a-propos/mentions-legales.html#donnees-perso>.

Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) à l'adresse suivante :

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes/internet>

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de 5 ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de Meilleurtaux Placement pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de propositions d'allocations adaptées.

La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisé par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à : donneespersonnelles-mpl@meilleurtaux.com

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à Meilleurtaux Placement, par mail ou par courrier, qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, sauf réponse apportée dans ce délai, puis de 2 mois à compter de la date d'envoi de la réclamation pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Pour les produits de type assurance-vie, retraite, épargne, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - email : consommation@cmmap.fr - Site : <https://www.cmap.fr/la-mediation-de-la-consommation/>

Pour les autres produits, à défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 - Site : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

VENTE A DISTANCE

Conformément à la réglementation, le Client dispose d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours pour exercer son droit à rétractation à compter du jour de la signature des présentes. Le Client exerce son droit de rétractation en informant le Conseiller de sa décision par l'envoi de toute déclaration, dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

Le Client, déclarant par la présente souhaiter que la Prestation puisse être exécutée dès la signature du présent document, peut revenir sur son engagement, même si la Prestation a commencé avant l'expiration de ce délai.

EN CAS DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le client reconnaît, conformément aux articles 1366 et 1367 du code civil, que le présent document est signé électroniquement et avoir signé le présent document par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée et de ses conditions générales, et renonce par conséquent à toute réclamation et/ou action en justice afin de remettre en cause la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de signer le présent document.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 1375 du code civil, l'obligation de remise d'un exemplaire original papier au signataire de ce document n'est pas nécessaire comme preuve des engagements et obligations du signataire de document. La remise d'une copie électronique du présent bulletin constitue une preuve suffisante et irréfutable des engagements et obligations de ce dernier au titre du présent document.

Je soussigné(e)/nous soussignés

M. Mme

Nom : _____ Prénom : _____

et

M. Mme

Nom : _____ Prénom : _____

Reconnais(sons) avoir pris connaissance de la fiche de présentation de Meilleurtaux Placement. Fait à : _____ Le : _____

Signature :

Signature :

Meilleurtaux Placement - 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris - placement@meilleurtaux.com - 01 47 20 33 00

CNCEF
les experts financiers,
accompagnateurs de croissance

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €, RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, conseil en investissements financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris. Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : placement@meilleurtaux.com. Site internet : placement.meilleurtaux.com. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

PROFIL ÉPARGNANT - PERSONNE MORALE

Conformément à ses obligations réglementaires, Meilleurtaux Placement doit s'enquérir, préalablement à tout investissement financier, des objectifs de l'investisseur, de ses exigences et besoins, de la situation financière et patrimoniale de votre foyer, de vos connaissances et expériences en matière d'épargne et de placements financiers, ainsi que de vos préférences en matière d'investissement durable.

Meilleurtaux Placement devra en outre déterminer votre sensibilité/tolérance au risque afin de proposer une allocation d'actifs adaptée. Ces informations sont nécessaires pour préserver vos intérêts et vous délivrer un conseil adapté, c'est pour cela qu'il convient d'y répondre de manière sincère et complète. À défaut, nous vous informons que le conseil final délivré pourrait ne pas être adapté.

Ce profil devra être mis à jour régulièrement, mais vous pourrez le modifier à tout moment sur simple demande.

Les destinataires des données sont les conseillers en gestion de patrimoine, le personnel affecté aux opérations de back-office et les partenaires (assureurs, banques ou gestionnaires des « produits » souscrits) de Meilleurtaux Placement. Conformément à la réglementation, le client dispose sur ces données des droits d'accès, opposition, rectification, effacement, limitation du traitement et de portabilité et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de Meilleurtaux Placement.

Certains des traitements réalisés à partir des données collectées sont automatiques et relèvent du profilage. Ils sont nécessaires dans l'activité de Meilleurtaux Placement pour répondre à certaines de ses exigences réglementaires, en particulier la détermination d'un profil client et/ou la génération de proposition d'allocations adaptées. La personne concernée peut à tout moment demander un traitement unitaire de ses données réalisée par un collaborateur sous la responsabilité du responsable de traitement en contactant l'un de nos conseillers, joignable au 01 47 20 33 00 ou en adressant sa demande à donneespersonnelles-mpi@meilleurtaux.com.

**Questionnaire obligatoire établi dans le cadre d'une nouvelle souscription à un Contrat de Capitalisation pour une Personne Morale.
À compléter par le représentant légal.**

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Dénomination ou raison sociale : _____ Date de création ____ / ____ / ____

Chiffre d'affaires : _____ €

Code NAF ou APE : _____

Total bilan : _____ €

Activité(s) : _____

Forme juridique : Association EURL SA SARL SAS SASU SCI SC Autre : _____

Fiscalité applicable : impôt sur les sociétés impôts sur le revenu des personnes physiques

n° de SIREN : _____

Date de délivrance de l'extrait K-bis : ____ / ____ / ____

Adresse du siège social : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Je confirme que l'adresse du siège social est également l'adresse postale : Oui Non **Si non**, merci de prendre contact avec notre service clients et préciser votre adresse postale : _____

SITUATION PATRIMONIALE DE LA PERSONNE MORALE (montant et pourcentages obligatoires)

Montant du patrimoine net total (emprunts déduits) = _____ €

=> Composition : _____ % immobilier (emprunts déduits)
_____ % financier (valeurs mobilières, contrats de capitalisation...)
_____ % liquidités

IDENTITE DES ASSOCIES / BENEFICIAIRES EFFECTIFS

1 - Nom : _____ Prénom : _____ Capital détenu : _____ %

2 - Nom : _____ Prénom : _____ Capital détenu : _____ %

3 - Nom : _____ Prénom : _____ Capital détenu : _____ %

4 - Nom : _____ Prénom : _____ Capital détenu : _____ %

IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL

REPRESENTANT LEGAL

M. Mme

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ à : _____

Nationalité : _____

Double nationalité : _____

Âge :

18-29 ans (3 pts) 30-49 ans (4 pts) 50-64 ans (3 pts)

65-79 ans (2 pts) 80 ans et plus (-10 pts)

Vous avez _____ enfants/personnes à charge.

Capacité juridique :

Majeur capable

Majeur protégé sous le régime de _____ mis en place depuis le ____ / ____ / _____

Situation matrimoniale :

Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve) Union libre Séparé(e)

Marié(e) -> Régime :

communauté légale (réduite aux acquêts)

communauté de meubles et acquêts

communauté universelle

participation aux acquêts

communauté universelle avec clause d'attribution intégrale

séparation de biens

Pacsé(e) -> Régime :

indivision

séparation de biens

Statut professionnel :

En activité

Demandeur(se) d'emploi

Retraité(e)

Etudiant(e)/Elève/Apprenti(e)

Autre inactif(ve)

Profession actuelle ou ancienne : _____

CSP (catégorie socioprofessionnelle) : _____

CONJOINT(E)/PARTENAIRE DE PACS (à compléter obligatoirement)

M. Mme

Nom : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ à : _____

Nationalité : _____

Double nationalité : _____

Statut professionnel :

en activité

étudiant(e)/élève

demandeur(se) d'emploi

retraité(e)

autre inactif(ve)

Profession actuelle ou ancienne : _____

Catégorie socioprofessionnelle (CSP) : _____

Liste des catégories socioprofessionnelles détaillées niveau 3 (source INSEE)

11 Agriculteurs sur petite exploitation	45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	69 Ouvriers agricoles
12 Agriculteurs sur moyenne exploitation	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	71 Anciens agriculteurs exploitants
13 Agriculteurs sur grande exploitation	47 Techniciens	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
21 Artisans	48 Contremaîtres, agents de maîtrise	74 Anciens cadres
22 Commerçants et assimilés	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique	75 Anciennes professions intermédiaires
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	53 Policiers et militaires	77 Anciens employés
31 Professions libérales	54 Employés administratifs d'entreprise	78 Anciens ouvriers
33 Cadres de la fonction publique	55 Employés de commerce	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
34 Professeurs, professions scientifiques	56 Personnels des services directs aux particuliers	83 Militaires du contingent
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	62 Ouvriers qualifiés de type industriel	84 Élèves, étudiants
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	64 Chauffeurs	86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)
42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social	67 Ouvriers non qualifiés de type industriel	
44 Clergé, religieux	68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal	

SITUATION FINANCIERE ET PATRIMONIALE DU REPRESENTANT LEGAL

Merci d'indiquer les montants en euros et/ou en pourcentages. Les fourchettes de valeur permettent quant à elles d'attribuer des points et ainsi de déterminer votre profil épargnant.

BUDGET DU FOYER (montant obligatoire)

1 - Les **revenus nets annuels** du foyer fiscal sont de : _____ €

Moins de 40 000 € (1 pt)

De 40 001 € à 80 000 € (2 pts)

Plus de 80 000 € (5 pts)

2 - La **capacité d'épargne mensuelle** du foyer fiscal est de :

De 0 à 100 € (0 pt)

De 101 à 500 € (2 pts)

Plus de 500 € (4 pts)

PATRIMOINE DU FOYER (montant ou pourcentage obligatoire)

Êtes-vous **propriétaire** de votre résidence principale ?

Oui (2 pts)

Non (0 pt)

Montant du patrimoine total du foyer (emprunts déduits) : _____ €

=> Composition :

1 - **Immobilier** (emprunts déduits) = _____ € ou _____ % de votre patrimoine net total

Moins de 200 000 € (0 pt)

de 200 001 à 500 000 € (2 pts)

Plus de 500 000 € (4 pts)

2 - **Financier** = _____ € ou _____ % de votre patrimoine net total

Moins de 50 000 € (0 pt)

de 50 001 à 150 000 € (2 pts)

de 150 001 à 500 000 € (3 pts)

Plus de 500 000 € (4 pts)

EXPERIENCES ET CONNAISSANCES FINANCIERES DU REPRESENTANT LEGAL

Avez-vous déjà investi dans les placements suivants ?

- Fonds immobiliers (1pt) Assurance-vie (2 pts) PEA ou Compte Titres (3 pts)
 Ce sera mon premier investissement (0 pt)

SELON VOTRE CONNAISSANCE DES PLACEMENTS FINANCIERS :

1 - Un investissement en placements collectifs / unités de compte (FCP/SICAV/ETF/SCPI...) présente un risque de perte en capital

- Vrai (3 pts) Faux (0 pt) Je ne sais pas (0 pt)

2 - Une perspective de gain élevé implique un risque de perte en capital fort

- Vrai (3 pts) Faux (-10 pts) Je ne sais pas (0 pt)

3 - En assurance vie, le capital placé est bloqué pendant 8 ans

- Vrai (0 pt) Faux (3 pts) Je ne sais pas (0 pt)

DÉTENTIONS ET PRATIQUES

1 - Comment gérez-vous vos placements financiers ?

- Je suis autonome (3 pts) Je me fais accompagner (1 pt)

2 - Avez-vous déjà subi des pertes sur vos placements financiers ?

- Non Oui

- Si oui**, quelle a été votre réaction ? J'ai augmenté mon investissement (8 pts)
 J'ai patienté sans paniquer (1 pt)
 J'ai vendu tout ou une partie de mes placements (0 pt)

MON PLACEMENT

1 - Quel est l'objectif principal de ce placement ?

- Disposer de revenus complémentaires (3 pts)
 Valoriser un capital (3 pts)
 Financer un projet futur (2 pts)
 Constituer une épargne de précaution (0 pt)

2 - Quel est votre horizon de placement ?

- Moins de 2 ans (-40 pts) 2 à 8 ans (4 pts) Plus de 8 ans (6 pts)

3 - Pensez-vous avoir besoin de disposer de cette épargne avant l'atteinte de l'horizon de placement ?

- Oui, en totalité (-40 pts) Oui, partiellement (1 pt) Non, j'ai d'autres économies (8 pts)

4 - En supposant un investissement de 10 000 € sur 5 ans, quelle variation êtes-vous prêt à accepter pour ce placement ?

- Une variation de +/- 500 € (1 pt)
 Une variation de +/- 1 000 € (4 pts)
 Une variation de +/- 2 000 € (8 pts)
 Une variation de +/- 5 000 € (14 pts)

5 - Si ce placement subissait une perte plus importante qu'envisagée, quelle serait votre réaction ?

- Je réinvestis (6 pts) Je patiente (2 pts) Je liquide tout ou partie de mes actifs (0 pt)

DÉFINITION DES PROFILS DE RISQUE

Pour vous conseiller au plus près de vos besoins, nous avons déterminé 5 profils correspondant à des comportements d'investissement prenant en compte, entre autres, votre sensibilité au risque et votre espérance de rendement. Ces profils nous permettent ainsi de vous proposer des allocations cibles pour votre investissement.

Sécuritaire : destiné aux investisseurs ne souhaitant pas prendre de risque sur leur capital mais privilégier sa conservation au détriment du rendement.

Inconvénients : les fonds en euros proposés ayant une garantie partielle en capital, tout investissement présente un risque limité de perte en capital.

Prudent : destiné aux investisseurs souhaitant sécuriser leur investissement tout en acceptant une prise de risque modérée sur une faible partie de leur patrimoine, afin de rechercher un niveau de performance supérieur.

Inconvénients : la valeur de l'investissement pourrait subir des fluctuations temporaires à la baisse.

Équilibré : destiné aux investisseurs recherchant la croissance sur le long terme de leur investissement en acceptant une prise de risque modérée sur une partie de leur investissement.

Inconvénients : la valeur de l'investissement pourrait subir des fluctuations à la baisse sur plusieurs années consécutives.

Dynamique : destiné aux investisseurs recherchant la croissance sur le long terme de leur investissement en acceptant une prise de risque élevée, au détriment de la préservation de leur capital.

Inconvénients : la valeur de l'investissement pourrait subir des fluctuations importantes à la baisse sur plusieurs années consécutives.

Audacieux : destiné aux investisseurs recherchant la croissance sur le long terme de leur investissement en acceptant une prise de risque très élevée.

La préservation du capital n'étant pas une priorité pour ce contrat.

Inconvénients : la valeur de l'investissement pourrait subir des fluctuations importantes à la baisse sur plusieurs années consécutives. Dans le pire des cas, **la perte en capital pourrait être égale à la totalité de votre investissement.**

Pour connaître votre profil, additionnez les points obtenus en complétant ce questionnaire. J'ai obtenu _____ points, mon profil est :



Sécuritaire

(inférieur à 0 points)



Prudent

(entre 0 et 35 points)



Équilibré

(entre 36 et 50 points)



Dynamique

(entre 51 et 65 points)



Audacieux

(supérieur à 66 points)

ALLOCATION CONSEILLÉE EN FONCTION DE VOTRE PROFIL

Sécuritaire



100 %
Fonds en euros

Prudent



Jusqu'à
30 % d'OPCVM

Équilibré



Jusqu'à
50 % d'OPCVM

Dynamique



Jusqu'à
70 % d'OPCVM

Audacieux



Jusqu'à
100 % d'OPCVM

Si votre profil est sécuritaire, nous vous conseillons de souscrire à un contrat permettant l'investissement 100% en fonds en euros. Pour rappel, les garanties en capital sont partielles. Ainsi, si le rendement du fonds en euros est nul, la valeur de votre investissement serait amenée à diminuer du montant des frais de gestion.

J'ai pris connaissance de l'allocation conseillée compte tenu de mon profil et décide de :

Suivre la répartition recommandée. Je me suis informé(e) au préalable sur les caractéristiques des Unités de compte proposées au moyen de l'annexe financière fournie et des informations et documents mis à ma disposition par meilleurtaux Placement sur son site internet.

Ne pas suivre la répartition recommandée et choisir librement mon allocation. Je note que les informations fournies par meilleurtaux Placement sur les supports d'investissement proposés ou présentes dans l'annexe financière mise à ma disposition ne sauraient être assimilées à un conseil.

En poursuivant mon projet je reconnais avoir été informé(e) du risque de perte de capital inhérent aux supports proposés, et notamment du fait que les montants investis sur les supports en Unités de compte ne sont pas garantis mais sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse et que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Fait à : _____ Le : _____

Représentant(e) légal(e) :

Nom : _____

Prénom : _____

Signature :

Meilleurtaux Placement - 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris - placement@meilleurtaux.com - 01 47 20 33 00

CNCEF
les experts financiers,
accompagnateurs de croissance

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €, RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, conseil en investissements financiers (CIF) adhèrent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNCEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris. Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : placement@meilleurtaux.com. Site internet : placement.meilleurtaux.com. Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

PE.PW - 14/06/2024

meilleurtaux
Liberté
Capitalisation

Contrat de capitalisation de type multisupports, exprimé en euros et/ou en unités de compte
et/ou en parts de provision de diversification

BULLETIN DE SOUSCRIPTION (PERSONNE MORALE)

IDENTITÉ DU SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

Raison sociale : _____
N° de RCS : _____
Adresse : _____
Code postal : [] [] [] [] [] Ville : _____

DURÉE

La durée prévue au contrat est de _____ ans (minimum 8 ans, maximum 40 ans).

MODALITÉS DE VERSEMENT

Versement initial : _____ euros⁽¹⁾ (minimum 50 000 euros, frais d'entrée de 0%)

Par prélèvement (moyen de paiement à privilégier)

Par chèque émanant d'un établissement français, libellé à l'ordre de Spirica. (Pour un chèque de banque ou de notaire, joindre l'avis d'opéré ou le bordereau d'accompagnement)

Le titulaire du compte est-il le Souscripteur ? Oui Non - Si vous avez répondu «Non», merci de compléter les lignes ci-dessous.

Lien entre le titulaire du compte et le Souscripteur : _____

Motif d'intervention du tiers titulaire du compte : _____

Pièce d'identité présentée par le titulaire du compte : CNI Passeport Carte de séjour

⁽¹⁾ Ce montant correspond au total des versements bruts, effectués sur le contrat les huit premières années (connu à la signature du bulletin de souscription).
Je pourrai à tout moment effectuer des versements libres complémentaires selon les dispositions contractuelles.

Je souhaite en outre effectuer des versements libres programmés d'un montant de _____ euros (minimum de 100 euros en Gestion libre et de 200 euros par profil de Gestion pilotée, frais sur versements de 0% compris) par :

Mois Trimestre, soit un montant annualisé de : _____ euros.

(Pour les versements par prélèvement, joindre obligatoirement un RIB/IBAN ainsi que le mandat de prélèvement dûment signé).

Paraphe(s)

Personnes Morales soumises à l'impôt sur les revenus
Avenant aux Conditions Générales

Souscripteur – Personne morale

Nom du Souscripteur :
Nom du contrat :

Par dérogation aux Conditions Générales applicables, les présentes dispositions relatives aux versements et à la renonciation s'appliquent au contrat.

1) Versements

Le versement initial minimum est de 50 000 euros.

Seul le Fonds Euro Nouvelle Génération est accessible parmi les fonds en euros proposés au contrat.

Le montant total brut versé sur le Fonds Euro Nouvelle Génération par le Souscripteur, tous contrats confondus souscrits auprès de Spirica, ne peut excéder 5 000 000 euros.

Le montant total brut versé sur le support Croissance Allocation Long Terme par le Souscripteur, tous contrats confondus souscrits auprès de Spirica, ne peut excéder 500 000 euros.

Les versements libres complémentaires ou programmés sont autorisés dans le strict respect des conditions applicables au versement initial susmentionnées.

2) Renonciation

Le Souscripteur personne morale ne bénéficie pas du droit de renonciation à son contrat. Par conséquent, le versement initial sera investi immédiatement conformément à la répartition par support indiquée sur le bulletin de souscription.

En revanche, les autres dispositions des Conditions Générales précisant l'impact sur le contrat du Délai de renonciation restent applicables à la souscription réalisée par la personne morale (telles que l'entrée en vigueur, la prise d'effet des options de gestion financière et modes de gestion, la possibilité de réaliser certaines opérations, ...).

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégataires de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA– Délégué à la Protection des Données - 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr

Le Souscripteur Fait à: _____ Le : _____ Signature précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »



Personnes Morales non soumises à l'impôt sur les revenus Avenant aux Conditions Générales

Souscripteur - Personne Morale

Nom du Souscripteur :

Nom du contrat :

Par dérogation aux Conditions Générales applicables, les présentes dispositions relatives aux versements, aux arbitrages, à la renonciation et aux avances s'appliquent au contrat.

1) Versements

Le versement initial minimum est de 50 000 euros et doit être investi à 100% sur des unités de compte.

Les versements libres complémentaires ou programmés sont conditionnés à **une autorisation préalable de SPIRICA.**

2) Arbitrages

Par dérogation à l'article « ARBITRAGE » des Conditions Générales, aucun arbitrage des unités de compte vers les fonds en euros ou le support Croissance Allocation Long Terme ne sera autorisé.

3) Renonciation

Le Souscripteur personne morale ne bénéficie pas du droit de renonciation à son contrat. Par conséquent, le versement initial sera investi immédiatement conformément à la répartition par support indiquée sur le bulletin de souscription.

En revanche, les autres dispositions des Conditions Générales précisant l'impact sur le contrat du Délai de renonciation restent applicables à la souscription réalisée par la personne morale (telles que l'entrée en vigueur, la prise d'effet des options de gestion financière et modes de gestion, la possibilité de réaliser certaines opérations, ...).

4) Avances

L'article « AVANCES » des Conditions Générales, relatif aux avances, ne s'applique pas dans le cadre des souscriptions par des personnes morales. Cependant, à compter du 4ème anniversaire du contrat, le souscripteur pourra interroger l'assureur sur l'octroi d'une avance. Ce dernier se réservant la possibilité de l'accorder ou de la refuser, suite à l'analyse du dossier.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat.

Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise.

Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégataires de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin.

Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA – Délégué à la Protection des Données - 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant.

L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr

Le Souscripteur

Fait à : _____ Le : _____

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Personnes Morales non soumises à l'impôt sur les revenus
Avenant aux Conditions Générales

Souscripteur – Personne morale

Nom du Souscripteur :
Nom du contrat :

Par dérogation aux Conditions Générales applicables, les présentes dispositions relatives aux versements, à la renonciation, aux avances et à la rémunération s'appliquent au contrat.

1) Versements

Le versement initial minimum est de 50 000 euros.

Seul le Fonds Euro Nouvelle Génération est accessible parmi les fonds en euros proposés au contrat.

Le montant total brut versé sur le Fonds Euro Nouvelle Génération par le Souscripteur, tous contrats confondus souscrits auprès de Spirica, ne peut excéder 5 000 000 euros.

Le montant total brut versé sur le support Croissance Allocation Long Terme par le Souscripteur, tous contrats confondus souscrits auprès de Spirica, ne peut excéder 500 000 euros.

Les versements libres complémentaires ou programmées sont conditionnés à **une autorisation préalable de SPIRICA.**

2) Avances

L'article « AVANCES » des Conditions Générales, relatif aux avances, ne s'applique pas dans le cadre des souscriptions par des personnes morales. Cependant, à compter du 4^e anniversaire du contrat, le souscripteur pourra interroger l'assureur sur l'octroi d'une avance. Ce dernier se réservant la possibilité de l'accorder ou de la refuser, suite à l'analyse du dossier.

3) Renonciation

Le Souscripteur personne morale ne bénéficie pas du droit de renonciation à son contrat. Par conséquent, le versement initial sera investi immédiatement conformément à la répartition par support indiquée sur le bulletin de souscription.

En revanche, les autres dispositions des Conditions Générales précisant l'impact sur le contrat du Délai de renonciation restent applicables à la souscription réalisée par la personne morale (telles que l'entrée en vigueur, la prise d'effet des options de gestion financière et modes de gestion, la possibilité de réaliser certaines opérations).

4) Rémunération

Les deux règles suivantes seront appliquées au contrat:

- pour leur engagement en euros, la rémunération (taux technique et participation aux bénéfiques) afférente aux douze premiers mois n'est attribuée au contrat qu'au terme de la quatrième année suivant la souscription ;
- en cas de rachat partiel avant le terme de la quatrième année, cette rémunération est réduite en proportion du montant racheté par rapport à la valeur totale du contrat

Paraphe(s)

Personnes Morales non soumises à l'impôt sur les revenus Avenant aux Conditions Générales

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard Vaugirard – 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise.

Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégués de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin.

Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA – Délégué à la Protection des Données - 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant.

L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr

Le Souscripteur

Fait à : _____ Le : _____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT

Cette fiche de renseignements clients est à retourner à SPIRICA. Elle doit être signée par le représentant légal de la personne morale et remplie systématiquement pour tout versement initial ou changement de situation. Ce document est à remplir par le Souscripteur ainsi que par les bénéficiaires effectifs d'une personne morale dans le cadre d'une souscription d'un contrat de capitalisation par cette dernière. Cette fiche a pour seul objet la collecte des informations dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

IDENTITÉ DU SOUSCRIPTEUR PERSONNE MORALE

SOUSCRIPTEUR

Dénomination sociale : _____

Description de l'activité : _____

Adresse du siège social : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Adresse fiscale (si différente) : _____

Code postal : _____ Ville : _____

L'entité a-t-elle sa résidence fiscale en France ? Oui Non

L'entité a-t-elle une seule résidence fiscale ? Oui Non

Si vous avez répondu « Non » à au moins une des deux questions ci-dessus, merci de remplir le paragraphe sur les Résidences Fiscales (Hors France).

- Forme juridique : Société cotée
 Institution financière
 Société non cotée : SA SAS SARL EURL SELARL SCI Autre : _____
 Association ou syndicat
 Fondation
 Autorité publique
 Autre : _____

Code NAF : _____ N°de SIREN : _____ Fiscalité applicable : impôt sur les sociétés
 impôt sur le revenu des personnes physiques
 autre : _____

Total bilan : _____ Chiffre d'affaires : _____ Date de délivrance de l'extrait Kbis : _____

IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom du représentant : _____

Prénom du représentant : _____

Fonction du représentant : _____

- Pièce d'identité présentée et date de validité : CNI n° : _____
 Passeport n° : _____
 Permis de conduire n° : _____
 Carte de séjour n° : _____

IDENTIFICATION DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS

La personne morale est-elle contrôlée par une ou plusieurs personne(s) physique(s) détenant plus de 25% des parts, du capital ou des droits de vote, ou exerçant, par tout autre moyen un pouvoir de contrôle sur les organes de gestion, administration ou direction de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés ? Oui Non

Si vous avez répondu « OUI », merci de lister ces personnes dans le tableau ci-dessous. Une Fiche de Connaissance Client Personne Physique et une pièce d'identité devront être jointes pour chacune de ces personnes.

Pièce d'identité présentée

Bénéficiaire 1	Bénéficiaire 2	Bénéficiaire 3
Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____	Prénom : _____
<input type="checkbox"/> CNI n° : _____ Date de validité : _____	<input type="checkbox"/> CNI n° : _____ Date de validité : _____	<input type="checkbox"/> CNI n° : _____ Date de validité : _____
<input type="checkbox"/> Passeport n° : _____ Date de validité : _____	<input type="checkbox"/> Passeport n° : _____ Date de validité : _____	<input type="checkbox"/> Passeport n° : _____ Date de validité : _____
<input type="checkbox"/> Permis de conduire n° : _____	<input type="checkbox"/> Permis de conduire n° : _____	<input type="checkbox"/> Permis de conduire n° : _____
<input type="checkbox"/> Carte de séjour/résident n° : _____ Date de validité : _____	<input type="checkbox"/> Carte de séjour/résident n° : _____ Date de validité : _____	<input type="checkbox"/> Carte de séjour/résident n° : _____ Date de validité : _____

RESIDENCES FISCALES (HORS FRANCE)

A renseigner selon les réponses que vous avez apportées sur votre résidence fiscale dans le paragraphe « IDENTITE DE LA PERSONNE MORALE » Merci d'indiquer tout pays (hors France) dans lequel vous êtes résident fiscal.

Pays de résidence fiscale : _____ NIF : _____

Pays de résidence fiscale : _____ NIF : _____

Pays de résidence fiscale : _____ NIF : _____

NIF = Numéro d'Identification Fiscale, à communiquer si le pays dans lequel vous êtes résident fiscal communique ce type d'information.

Si vous êtes résident fiscal dans plusieurs pays, merci d'indiquer ces différents pays.

Information : Dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, l'OCDE a élaboré en juillet 2014 une nouvelle norme d'échange automatique de renseignements fiscaux entre Etats. La norme oblige les institutions financières, comme les compagnies d'assurance-vie, à identifier les résidences fiscales de ses clients et à transmettre des informations sur leurs contrats aux administrations fiscales lorsqu'ils sont résidents fiscaux de pays signataires de la norme. Pour plus d'informations : <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/>

Pour toute interrogation sur la façon de remplir les informations concernant votre résidence fiscale (hors France) ou pour déterminer si vous êtes résident fiscal d'un pays autre que la France, vous pouvez contacter l'administration fiscale du pays concerné ou consulter le site <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-residency/>.

AUTO-CERTIFICATION SUR LE STATUT DE PERSONNE MORALE AMÉRICAINE

La réglementation FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) est une loi américaine qui vise à lutter contre l'évasion fiscale des citoyens ou résidents américains et à obtenir des renseignements sur les actifs détenus à l'étranger par les ressortissants fiscaux américains. Elle impose aux établissements financiers (banques, assureurs,...) de demander à leurs clients s'ils sont ou non citoyens ou résidents fiscaux américains. L'accord intergouvernemental signé entre la France et les Etats-Unis d'Amérique le 14 novembre 2013 met en œuvre cette loi pour les sociétés françaises. Le décret d'application a été publié au journal officiel du 2 janvier 2015

Le questionnaire ci-dessous vous permet de qualifier et d'auto-certifier le statut ou non de personne morale américaine au regard de la réglementation FATCA :

1. Vous êtes une société créée sur le territoire américain ou dont le siège social est situé sur le territoire américain. NON OUI
Si OUI, indiquer votre numéro d'identification fiscal américain (EIN) : _____

2. Vous êtes une institution financière qui ne relève pas du droit américain. NON OUI
(compagnie d'assurance, banque, fond d'investissement, société de gestion d'actifs)
Si OUI, indiquer votre numéro d'identification FATCA (GIIN) : _____

3. Vous êtes une entité non américaine et non financière active. * NON OUI

4. Vous êtes une entité non américaine et non financière passive. ** NON OUI

* Si vous avez répondu « NON » aux questions 1 et 2 et que vous répondez aux critères indiqués ci-après.

** Si vous avez répondu « NON » aux questions 1, 2 et 3, vous êtes une entité non américaine non financière passive.

Informations sur les entités non financières non américaines actives :

Une entité non financière non américaine (EENF) est dite « active » lorsqu'elle rentre dans une des catégories suivantes. Ces critères ne sont pas cumulatifs :

(a) moins de 50% des revenus bruts de l'entité au titre de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable pertinente sont des revenus passifs et moins de 50% des actifs détenus par l'entité au cours de l'année civile précédente ou d'une autre période de référence comptable sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour obtenir des revenus passifs ;

Un revenu passif est défini comme « la portion de chiffre d'affaires qui consiste en » :

- des dividendes ou assimilables,
- des intérêts ou assimilables (y compris les sommes perçues en lien avec des contrats d'assurance lorsqu'elles dépendent pour tout ou partie de la performance de ces contrats),
- des loyers et royalties, autres que des loyers et des royalties dérivés de la réalisation d'une activité industrielle ou commerciale par les employés de l'EENF,
- des rentes,
- l'excédent des gains sur les pertes dégagé lors de la vente ou de l'échange de biens donnant lieu à des revenus passifs,
- l'excédent des gains sur les pertes réalisé lors de transactions (y compris contrats à terme - « Futures », « Forwards » - et transactions similaires) sur matières premières à l'exception des opérations de couverture sur matières premières et des gains ou pertes provenant d'une activité de vente de matière premières, l'excédent des gains en devises étrangères sur les pertes en devises étrangères,
- Le revenu brut tiré des contrats notionnels,
- les montants perçus par les compagnies d'assurance en lien avec les réserves constituées au titre de l'activité d'assurance et des contrats de rente.

(b) les actions de l'entité font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé ou l'entité est une entité liée à une entité dont les actions font l'objet de transactions régulières sur un marché boursier réglementé. Une entité est une entité liée à une autre entité si l'une des deux entités contrôle l'autre ou si ces deux entités sont placées sous un contrôle conjoint. A ce titre, le contrôle comprend la détention directe ou indirecte de plus de 50% des droits de vote ou de la valeur d'une entité.

(c) l'entité est constituée sur un territoire américain (à savoir les Samoa américaines, le Commonwealth des Mariannes du Nord, Guam, le Commonwealth de Porto Rico ou les Iles Vierges américaines) et tous les propriétaires du bénéficiaire sont des résidents de ce territoire américain ;

(d) l'entité est un gouvernement (autre que le gouvernement des Etats Unis), une subdivision politique d'un tel gouvernement (terme qui, pour éviter toute ambiguïté, comprend un Etat, une province, un comté ou une municipalité), ou un organisme public exerçant une fonction d'un gouvernement ou d'une subdivision politique, le gouvernement d'un territoire américain (dont la liste est mentionnée au paragraphe (c) ci-dessus), une organisation internationale, une banque centrale non américaine ou une entité détenue à 100% par une ou plusieurs des structures précitées ;

- (e) les activités de l'entité consistent pour l'essentiel à détenir (en tout ou en partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales dont les activités ne sont pas celles d'une Institution financière (au sens de la réglementation FATCA) ou à proposer des financements ou des services à ces filiales. Une entité ne peut prétendre à ce statut si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un fonds de capital risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement ;
- (f) l'entité n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment mais investit des capitaux dans des actifs en vue d'exercer une activité autre que celle d'une Institution financière, étant entendu que cette exception ne saurait s'appliquer à l'entité après l'expiration d'un délai de 24 mois après la date de sa constitution initiale ;
- (g) l'entité n'était pas une Institution financière durant les cinq années précédentes et procède à la liquidation de ses actifs ou est en cours de restructuration afin de poursuivre ou de reprendre des transactions ou des activités qui ne sont pas celles d'une Institution financière ;
- (h) l'entité se livre principalement au financement d'entités liées (dont la notion est définie au paragraphe (b) ci-dessus) qui ne sont pas des Institutions financières au sens de la Réglementation FATCA et à des transactions de couverture avec ou pour le compte de celles-ci et ne fournit pas de services de financement ou de couverture à des entités qui ne sont pas des entités liées, à condition que le groupe auquel appartiennent ces entités liées se consacre principalement à une activité qui n'est pas celle d'une Institution financière au sens de la Réglementation FATCA ;
- (i) l'entité est une entité non américaine et non financière exclue telle que décrite dans la réglementation du Trésor des Etats Unis ; ou
- (j) l'entité remplit toutes les conditions suivantes :
- elle est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles, sportives ou éducatives ; ou est établie et exploitée dans sa juridiction de résidence et elle est une fédération professionnelle, une organisation patronale, une chambre de commerce, une organisation syndicale, agricole ou horticole, civique ou un organisme dont l'objet exclusif est de promouvoir le bien-être social ;
 - elle est exonérée d'impôt sur les sociétés dans sa juridiction de résidence ;
 - elle n'a aucun actionnaire ni aucun membre disposant d'un droit de propriété ou de jouissance sur ses recettes ou ses actifs ;
 - le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'entité ou les documents constitutifs de celle-ci excluent que les recettes ou les actifs de cette entité soient distribués à des personnes physiques ou des organismes à but lucratifs ou utilisés à leur bénéfice, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités caritatives de l'entité ou à titre de rémunération raisonnable, au prix de marché, pour les biens ou services rendus, acquis ou souscrits par l'entité ; et
 - le droit applicable dans la juridiction de résidence de l'entité ou les documents constitutifs de celle-ci imposent que, lors de la liquidation ou de la dissolution de l'entité, tous ses actifs soient distribués à une entité publique ou à une autre organisation à but non lucratif ou soient dévolus au gouvernement de l'Etat de résidence de l'entité ou à l'une de ses subdivisions politiques.

Informations sur les bénéficiaires effectifs

Dans le cas des personnes morales, souscriptrices d'un contrat, définies comme entité non américaine et non financière passive, si l'un des bénéficiaires effectifs de cette dernière est citoyen américain ou résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique, le contrat de capitalisation sera considéré comme un compte américain déclarable.

INFORMATION SUR LES FONDS VERSÉS

- Objectif du versement Placement Court terme (<1 an) Moyen terme (>1 an)
 Financer un projet futur
 Utiliser le contrat comme un instrument de garantie (nantissement,...)
 Autre : _____

Information sur l'origine des fonds	Nature	Montant affecté	Date	Précision sur l'origine
	<input type="checkbox"/> Liquidités	_____ €	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Cession d'actifs	_____ €	_____	_____
	<input type="checkbox"/> Autre	_____ €	_____	_____
	Total :	_____ €		

Commentaire éventuel sur l'opération & l'origine des fonds

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégataires de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA – Délégué à la Protection des Données – 16/18 boulevard de Vaugirard – 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr.

SIGNATURE(S)

J'atteste de l'exactitude des informations ci-dessus et je certifie sur l'honneur qu'elles sont conformes à la situation de la personne morale notamment vis-à-vis de la citoyenneté et/ou résidence fiscale américaine. Je certifie que la personne morale n'a pas d'autre(s) résidence(s) fiscale(s) que celle(s) que j'ai déclarée(s) dans le présent document. Je reconnais avoir été informé(e) que le recueil de ces informations est obligatoire.

Je déclare être pleinement informé(e) que les entreprises d'assurance sont tenues de transmettre :

- à l'administration fiscale américaine via l'administration fiscale française des informations relatives aux personnes américaines (« US PERSON »)
- aux administrations fiscales des pays de l'OCDE via l'administration fiscale française des informations relatives aux résidents fiscaux des pays signataires de la norme d'échange mise au point par l'OCDE.

Par ailleurs, j'autorise l'intermédiaire d'assurance à communiquer à l'assureur toutes les informations pertinentes pour l'exercice de ses diligences énoncées aux articles L561-5 et L561-6 notamment du Code monétaire et financier.

Ces informations pourront également avoir des fins statistiques.

Je m'engage à informer SPIRICA dans les plus brefs délais en cas de changement de situation pouvant avoir un impact sur les informations fournies dans le présent document.

Signature(s) du représentant légal
précédée de la mention « lu et approuvé »

Nom et cachet de la société

Fait à _____

le

Meilleurtaux Placement

Meilleurtaux Placement, SAS au capital de 100 000 €,

RCS Paris 494 162 233, enregistrée à l'ORIAS sous le n°07 031 613, en qualité de courtier en assurance, Conseil en Investissements Financiers (CIF) adhérent à la Chambre Nationale des Conseils-Experts Financiers (CNEF Patrimoine) sous le n° D011939, courtier en opérations de banque et en services de paiement. Siège social : 95 rue d'Amsterdam 75008 Paris.

Tél : 01 47 20 33 00. Courriel : placement@meilleurtaux.com. Site Internet : placement.meilleurtaux.com.

Société sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - 75009 PARIS Cedex 09, et de l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la bourse - 75082 PARIS Cedex 02.

Spirica

SA au capital social de 231 044 641 euros

Entreprise régie par le Code des Assurances - n°487 739 963 RCS Paris

Siège social : 16/18, boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS

www.spirica.fr

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT

Cette fiche de renseignements clients est à retourner à SPIRICA. Elle doit être signée par la personne elle-même et remplie systématiquement pour tout versement initial ou changement de situation. Ce document est à remplir par les intervenants au contrat (Souscripteur, Adhérent, Assuré).

Dans le cadre d'une souscription d'un contrat de capitalisation par une personne morale, ce document est à remplir par les bénéficiaires effectifs de la personne morale. Dans le cadre d'une souscription d'un contrat PER, ce document est à remplir par l'Adhérent-Assuré.

Cette fiche a pour seul objet la collecte des informations dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

IDENTITE DE LA PERSONNE PHYSIQUE

Madame Monsieur

Nom : _____

Nom de naissance (si différent) : _____

Prénom 1 : _____ Prénom 2 : _____

Prénom 3 : _____ Prénom 4 : _____

Adresse : _____

Code postal : [] [] [] [] [] [] Ville : _____

Nationalité : _____

Avez-vous d'autres nationalités ? Oui Non

Date de naissance : [] [] [] [] [] [] Lieu de naissance/Dpt : _____ [] []

Pays de naissance : _____

Etes-vous résident fiscal français ? Oui Non

Avez-vous une seule résidence fiscale ? Oui Non

Si vous avez répondu « Non » à au moins une des deux questions ci-dessus, merci de remplir le paragraphe sur les RESIDENCES FISCALES (HORS FRANCE).

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Adresse e-mail (obligatoire) : _____

Situation de famille : Célibataire PACS Divorcé(e) Veuf/Veuve

Marié(e) sous le régime de : Communauté Séparation de biens

Nom et prénom de l'époux ou épouse : _____

(suivi du nom de naissance (si différent)) : _____

Profession : Actif Inactif (Si Inactif, préciser la profession antérieure)

Fonction exercée (intitulé du poste occupé) : _____

Secteur d'activité & CSP : _____ [] [] (voir liste des CSP)

Pièce d'identité présentée et date de validité :

CNI n° : _____

Passeport n° : _____

Permis de conduire n° : _____

Carte de séjour n° : _____

AUTRES NATIONALITÉS

2^{ème} nationalité : _____ 3^{ème} nationalité : _____

4^{ème} nationalité : _____

LISTE DES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DÉTAILLÉES NIVEAU 3 (SOURCE INSEE)

11 Agriculteurs sur petite exploitation	44 Clergé, religieux	67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
12 Agriculteurs sur moyenne exploitation	45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
13 Agriculteurs sur grande exploitation	46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	69 Ouvriers agricoles
21 Artisans	47 Techniciens	71 Anciens agriculteurs exploitants
22 Commerçants et assimilés	48 Contremaîtres, agents de maîtrise	72 Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique	74 Anciens cadres
31 Professions libérales	54 Employés administratifs d'entreprise	75 Anciennes professions intermédiaires
33 Cadres de la fonction publique	55 Employés de commerce	77 Anciens employés
34 Professeurs, professions scientifiques	56 Personnels des services directs aux particuliers	78 Anciens ouvriers
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles	62 Ouvriers qualifiés de type industriel	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	63 Ouvriers qualifiés de type artisanal	84 Élèves, étudiants
38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	64 Chauffeurs	85 Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	86 Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social		

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE

Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative ?

Oui Non - Si oui, quelle est (ou a été) votre fonction ? _____

Dans quel pays ? _____ Date de fin de fonction : ____/____/____

Les fonctions concernées sont les suivantes : Chef d'Etat, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission Européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen ; membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 ou d'un parti ou groupement politique étranger ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur, chargé d'affaires, officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein.

Une personne de votre famille⁽¹⁾ ou de votre entourage⁽²⁾ exerce-t-elle ou a-t-elle exercé au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

Oui Non - Si oui, quelle fonction ? _____

Dans quel pays ? _____ Date de fin de fonction : ____/____/____

Quel est le lien avec cette personne ? _____

Les personnes concernées sont les suivantes :

(1) Les membres directs de la famille sont : le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; les ascendants au premier degré.

(2) Les personnes physiques qui vous sont étroitement associées sont :

- les Personnes physiques, qui conjointement avec vous, sont bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger ;

- Les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif comparable de droit étranger connu pour avoir été établi à votre profit ;

- Toute personne physique entretenant des liens d'affaires étroits avec vous

Si vous avez répondu OUI à l'une de ces deux questions, merci de compléter l'annexe Personne Politiquement Exposée.

DONNÉES FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES

Revenus annuels nets du foyer : 0 à 25 K€ 25 à 50 K€ 50 à 75 K€ 75 à 100 K€ 100 à 150 K€

150 à 300 K€ 300 à 500 K€ 500 Ke à 1 M€ > 1 M€

Evaluation du patrimoine net du foyer : 0 à 100 K€ 100 à 300 K€ 300 à 500 K€ 500 Ke à 1 M€ 1 à 2 M€

2 à 5 M€ 5 à 10 M€ > 10 M€

Composition de votre patrimoine :

Livrets, disponibilité, épargne logement _____% ou _____K€

Assurance vie fonds en euro _____% ou _____K€

Assurance vie en unités de compte _____% ou _____K€

FCPI / FIP / Holding / FCPR _____% ou _____K€

SOFICA _____% ou _____K€

PERP _____% ou _____K€

Madelin _____% ou _____K€

Actions/Obligations/OPCVM (compte-titres) _____% ou _____K€

PEA _____% ou _____K€

Autre _____% ou _____K€

Total de votre patrimoine financier (A) _____% ou _____K€

Résidence(s) principale et secondaire(s) _____% ou _____K€

Immobilier locatif (dont parts de SCPI) _____% ou _____K€

Total de votre patrimoine immobilier (B) _____% ou _____K€

J'ai des revenus fonciers : Oui Non

Si oui, quel montant ? : _____ €

J'ai des déficits fonciers : Oui Non

Si oui, quel montant ? : _____ €

RESIDENCES FISCALES (HORS FRANCE)

A renseigner selon les réponses que vous avez apportées sur votre résidence fiscale dans le paragraphe « IDENTITE DE LA PERSONNE PHYSIQUE »
Merci d'indiquer tout pays (hors France) dans lequel vous êtes résident fiscal.

Pays de résidence fiscale : _____ NIF : _____

Pays de résidence fiscale : _____ NIF : _____

Pays de résidence fiscale : _____ NIF : _____

NIF = Numéro d'Identification Fiscale, à communiquer si le pays dans lequel vous êtes résident fiscal communique ce type d'information.

Si vous êtes résident fiscal dans plusieurs pays, merci d'indiquer ces différents pays.

Information : Dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale, l'OCDE a élaboré en juillet 2014 une nouvelle norme d'échange automatique de renseignements fiscaux entre Etats. La norme oblige les institutions financières, comme les compagnies d'assurance-vie, à identifier les résidences fiscales de ses clients et à transmettre des informations sur leurs contrats aux administrations fiscales lorsqu'ils sont résidents fiscaux de pays signataires de la norme. Pour plus d'informations : <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/>

Pour toute interrogation sur la façon de remplir les informations concernant votre résidence fiscale (hors France) ou pour déterminer si vous êtes résident fiscal d'un pays autre que la France, vous pouvez contacter l'administration fiscale du pays concerné ou consulter le site <http://www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/tax-residency/>.

AUTO-CERTIFICATION SUR LE STATUT DE LA PERSONNE AMÉRICAINE (« US PERSON »)

La réglementation FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) est une loi américaine qui vise à améliorer le respect des obligations fiscales internationales et à obtenir des renseignements sur les actifs détenus à l'étranger par les ressortissants fiscaux américains. Elle impose aux établissements financiers (banques, assureurs,...) de demander à leurs clients s'ils sont ou non citoyens ou résidents fiscaux américains. Le traité signé entre la France et les Etats-Unis d'Amérique le 14 novembre 2013 et le décret d'application du 2 janvier 2015 mettent en œuvre cette réglementation pour les sociétés françaises.

Je déclare que ma situation est la suivante :

• Je suis citoyen des Etats-Unis d'Amérique. Non Oui

• Je suis résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique. Non Oui

Si j'ai répondu OUI à l'une de ces deux questions, je communique mon numéro d'immatriculation fiscal américain (TIN) : _____

Pièces complémentaires :

1 - Si vous avez répondu OUI à l'une des questions, vous devez transmettre à SPIRICA un formulaire W9 de l'administration fiscale américaine complété et signé.

2 - Si vous présentez l'un des critères suivants :

- Lieu de naissance aux Etats-Unis,
- Adresse de résidence ou postale aux Etats-Unis,

et que vous déclarez que vous n'êtes ni citoyen américain ni résident des Etats-Unis pour des raisons fiscales, vous devez faire parvenir à SPIRICA l'ensemble des pièces suivantes :

- Un formulaire W8-BEN de l'administration fiscale américaine complété et signé,
- Un passeport non américain ou une carte nationale d'identité,
- (et uniquement si votre lieu de naissance est aux Etats-Unis) une copie du certificat individuel de perte de nationalité américaine

Informations sur la notion de résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique :

Est résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique, toute personne correspondant à au moins un des critères ci-dessous :

- Avoir séjourné plus de 183 jours au total aux Etats-Unis d'Amérique sur l'année en cours et les deux années précédentes (pour le calcul, les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'année N-1 pour un tiers et les jours de l'année N-2 pour un sixième),
- Avoir déclaré ses revenus avec ceux de son conjoint américain,
- Etre titulaire d'un permis de séjour permanent (Green Card).

Sont exclus de ces définitions :

- Les diplomates et employés des organisations internationales et leurs familles, sportifs professionnels sous certaines conditions, étudiants, professeurs,
- Les personnes ayant renoncé à la nationalité américaine ou à un permis de séjour permanent.

Vous pouvez obtenir des précisions sur les critères de détermination du statut de résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique sur le site de l'IRS : www.irs.gov.

INFORMATION SUR LES FONDS VERSÉS

Ne pas remplir cette partie si vous renseignez ce document en qualité de bénéficiaire effectif d'une personne morale dans le cadre d'une souscription de contrat de capitalisation.

Ne pas remplir cette partie si vous renseignez ce document dans le cadre d'une actualisation de la connaissance client.

A - Objectif du versement (Vous avez la possibilité de cocher plusieurs cases) :

- Faire une opération d'épargne Transmettre un capital Financer un projet futur
 Disposer de revenus complémentaires immédiats (exclu pour le contrat PER) Disposer de revenus complémentaires futurs (retraite,...)
 Utiliser le contrat comme un instrument de garantie (nantissement,...) (exclu pour le contrat PER)
 Autre : _____

B - Information sur l'origine des fonds :

Les fonds utilisés pour votre versement peuvent avoir plusieurs origines. Vous pouvez cocher autant de cases que nécessaire. Il est obligatoire d'affecter la totalité de votre investissement. L'origine des fonds doit être datée de moins de 3 mois : si l'évènement est antérieur, merci d'indiquer le dernier support d'investissement de ces fonds, en donnant les précisions utiles. Par exemple, en cas d'épargne, merci de préciser : livret, compte à terme, contrat d'assurance vie (ou de capitalisation) assuré par xxx, etc....

Nature	Montant affecté	Précision sur l'origine ⁽²⁾	Date
<input type="checkbox"/> Epargne	_____ €	_____	_____
<input type="checkbox"/> Revenus	_____ €	_____	_____
<input type="checkbox"/> Héritage	_____ €	_____	Obligatoire : _____
<input type="checkbox"/> Cession d'actifs	_____ €	_____	Obligatoire : _____
<input type="checkbox"/> Gains au jeu	_____ €	Justificatif à fournir obligatoirement :	Obligatoire : _____
<input type="checkbox"/> Autre	_____ €	_____	Obligatoire : _____
Total ⁽¹⁾ :	_____ €		

⁽¹⁾ Ce montant total doit correspondre au montant du versement effectué sur le contrat.

⁽²⁾ Des informations ou justificatifs complémentaires peuvent être réclamés après analyse.

Commentaire éventuel sur l'opération & l'origine des fonds

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vos données sont traitées par SPIRICA (16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS), responsable de traitement, dans le cadre de la souscription et l'exécution de votre contrat. Ces traitements ont pour finalités la passation, l'exécution et la gestion des contrats, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude ainsi que la réponse aux obligations légales, réglementaires et administratives en vigueur auxquelles SPIRICA est soumise. Les destinataires de ces données sont les personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, les délégués de gestion, les intermédiaires d'assurance, les co-assureurs et réassureurs, les associations souscriptrices de contrats de groupe, les entités du groupe Crédit Agricole, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données sont également communiquées à nos sous-traitants et prestataires, si besoin. Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données sont : SPIRICA - Délégué à la Protection des Données - 16/18 boulevard de Vaugirard - 75015 PARIS ou donneespersonnelles@spirica.fr. Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, et le cas échéant d'opposition et de portabilité, relativement à l'ensemble des données personnelles vous concernant. L'information complète sur le traitement de vos données personnelles et les modalités d'exercice de vos droits, est consultable sur les Conditions générales de votre contrat ou sur le site www.spirica.fr.

